

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2025-D001

Espace de loisirs - Mise en conformité des installations électriques

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu le rapport de vérification des installations électriques réalisé par l'entreprise SOCOTEC, reçu en date du 08/10/2024,

Vu les offres reçues,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser les travaux de mise en conformité électriques des bâtiments de l'espace de loisirs, comme prescrit

DECIDE

Article n°1 : La société PASTEAU, dont le siège social est situé à Aubigné Racan - 15 rue de la gare - est retenue pour la réalisation de mise en conformité des installations électriques des bâtiments de l'espace de loisirs du Lac des Varennes.

Article n° 2 : Le montant des ces travaux s'élève à 8 141.79€ hors taxes, soit 9 770.15€ toutes taxes comprises.

Article n° 3 : Mention des cette décision sera faite au prochain conseil municipal.

Fait à Marçon, le 09/01/2025

Le Maire,
Monique TROTIN

